



Je voudrais regulariser ma situation

Par **lamarocaine**, le **22/10/2008** à **00:57**

bnsr tt le monde, je suis une jeune fille marocaine, agée de 25ans je suis venue en france avec un visa touristique (du 24/05/2008 au 24/06/2008), j'ai bien aimé la france, donc j'ai décidé de rester ici et la je suis en état irégulier et j'aimerais bien etre régulariser mais je sais pas comment faire sachant que j'ai les moyens (argent) pr faire n'importe quoi pour etre regulariser (comme faire une societe,) svp aidez moi et merci bcp.

Par **jeetendra**, le **22/10/2008** à **10:08**

bonjour, dans votre cas obtenir une régularisation ça va etre tres difficile, avez vous prie contact avec le gisti ou la cimade pour etre aidé dans votre démarche, avoir des sous ne suffit plus, il faut remplir d'autres conditions (suivre une formation, travailler, etc.), courage à vous, cordialement

Par **lamarocaine**, le **22/10/2008** à **13:50**

bnjr merci pour votre réponse mais comment je vais travailler tant que je suis pas en état irugulier sachant qu'au maroc j'etais de métier gérante d'agence de communication (infographie, publicité) et la je fais rien parce que j'ai pas le permis de travail et pour l'école je peux pas m'inscrire car mon visa est expiré. merci de me répondre et m'expliquer exatctement quoi faire pour m'en sortir?????????

Par **bil**, le **22/10/2008** à **14:02**

si tu a de l'argent demande une carte visiteur, il te suffit just d'avoir un hébergement et une atestation d'argent.
après trouve un bolo et fais un changement de statut

Par **lamarocaine**, le **22/10/2008** à **14:21**

c'est quoi une carte visiteur????????????comment la demander????????????et ou
????????????? svp.Merci bcp pr votre aide

Par **lamarocaine**, le **22/10/2008** à **14:27**

est ce que je peu la prendre meme si je suis en etat iregulier ??????combien il me faut
d'argent????????svp explique moi tt merci bcp

Par **jeetendra**, le **22/10/2008** à **14:33**

re-bonjour, appelez la permanence juridique du gisti au 01 43 14 60 66 adresse à Paris
75011, 3 villa Marcès, la cimade au 01 40 08 05 34 Paris 75017 46 boulevard des batignolles,
France terre d'asile au 01 53 04 39 99 Paris 75018 24 rue marc seguin, avez de la famille en
France ça pourra vous aider, courage à vous, bon après midi

Par **lamarocaine**, le **22/10/2008** à **14:36**

oui j'ai de la famille en france , j'ai 2 soeures.

Par **lamarocaine**, le **22/10/2008** à **14:37**

si j'apl maintenant ils vont me repondre par tél ou bien je dois me déplacer chez
eux????merci bcp

Par **jeetendra**, le **22/10/2008** à **14:40**

appelez vous verrez bien, sinon vous allez les voir, si vous etes sur paris

Par **lamarocaine**, le **22/10/2008** à **14:54**

est ce que je peux prendre une carte visiteur meme si je suis en etat irregulier ?????? combien il me faut d'argent??????? comment l'obtenir?????????svp explique moi tt merci bcp

Par **lamarocaine**, le **22/10/2008** à **21:33**

alooooooooo ya personne qui peut m'aider????????????????????

Par **parisien**, le **11/02/2009** à **20:59**

salut,

je suis marocain te je suis ici depuis 2002, je suis né en france mais en situation irréguliere, j'aimerais bien que vous me contactez parce que je crois que j'ai une solution.
samir75000@hotmail.com c mon msn

Par **yuksel**, le **22/02/2009** à **04:00**

message supprimé....
hors sujet

Par **parisien**, le **23/02/2009** à **14:54**

j'ai pas pu lire ton message, il a été supprimé

Par **amanda101**, le **27/04/2009** à **15:14**

J AI DES REPONSE A TOUTES VOS QUESTIONS QUI VOUS TRACASSE SOYEZ TRANQUILLE ET S EST GRATUIT JE SUIS DES VOTRES PRENEZ BIEN ET AVEC ATTENTION CONNAISSANCE DE CE MESSAGE ET FAITES S' EN BON USAGE.

je vais vous aidé suite à mes recherches sur le net je vais vous donné l adresse d un site Internet des lois des étrangers en France sur ce site tu trouve tout ce que tu veux sa ne servira même plus a rien de poser des questions ici donc s est un site de l administration française et des nouvelles lois.

tu part d abord dans le site Internet www.service-public.fr en suite tu va tombé sur la page d accueil puis tu clique sur étrangers en France puis tu auras une nouvelle page qui va s'ouvrir

et auquel sera écrit nouvelle loi sur le droit des étrangers en France et sa sera écrit en rouge ensuite en dessous de ce mots tu vas voir écrit en bleue la loi numéro 2007-1631 tu cliques dessus en suite tu auras une nouvelle page qui va s ouvrir tu vas l agrandis en suite tu cliquera sur la phrase suivante (code de l entrée et séjour des étrangers) qui sera écrit en bleue et souligné ensuite tu auras une autre page qui va s ouvrir tu cliqueras encore sur la phrase suivante qui sera écrit en noir en grand caractère (code de l entrée et séjour des étrangers et du droit d asile) après avoir cliqué dessus tu auras encore une nouvelle page qui va s ouvrir et la alors tu pourras commencer à chercher la réponse à ta question tu trouveras toutes les lois qui concernent les étrangers et leurs droits et autres encore .

et ce site auquel il y a tous ces droits des étrangers est le site , www.legifrance.gouv.fr mais je préfère que tu passes par la démarche que je t ai dit avant parce que si tu pars directement sur ce site des lois legifrance tu auras du mal à te retrouver par rapport à tes recherches les lois seront moins détaillées pourtant si tu passes comme je t ai dit tu trouveras tout de suite ce que tu veux sur les lois des étrangers.

et aussi quand tu seras sur les lois ajoute au favoris la page de tes recherches ou bien tu imprime directement ceux qui t intéressent c est mieux au moins tu l auras toujours avec toi c est important.

je vous embrasse tous cher lecteur.

NB dans ce site tu a toutes les réponses à tes questions et pas besoin de payer un avocat pour poser les questions qui te tracassent je vous souhaite bonne lecture à tout ce qui verra ce message aussi.

Je vous aime.

Par **aliben**, le **05/08/2013 à 15:56**

bjr je suis entré en France avec visa touristique je réside chez ma tante depuis 2010 j'étais recruté par un club sportif amateur j'ai aussi un contrat de travail sauf que mon passeport n'est plus valide la banque m'a refusé l'ouverture d'un compte à ce jour malgré le contrat de travail et un bulletin de salaire dépassant les 2300 euros je suis toujours en situation irrégulière svp quoi faire merci de me répondre sur ma boîte email.

Par **sam307**, le **20/08/2013 à 13:02**

bonjour,
ma femme elle était en France, accouchée à la base, reste 6 mois, elle a ouvert un compte bancaire et aussi la carte de soins gratuite, maintenant elle est entrée en Algérie, est-ce que elle a la possibilité de obtenir ou régulariser la situation, et mon fils et la la possibilité de régler sont situation